

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 23 mars 2017, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Sébastien DOLE, Christophe MACQUART  
MMES Nathalie COMARLOT, Agnès BOLAND,

Absents excusés : Karine DUFLOT,

Absent :

Pouvoirs donnés :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COMARLOT

### COMPTE ADMINISTRATIF LEGS FAROUX 2016 :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Lionel HOUZET approuve le compte administratif 2016 présenté par le Maire avec un excédent de clôture général de 100 569.83 €.

### BUDGET LEGS FAROUX 2017 :

Le Conseil Municipal vote le budget Legs Faroux 2017.

Section de Fonctionnement équilibré d'un montant de : 56 945 €

Section d'Investissement équilibré d'un montant de : 100 569 €

### TAUX D'IMPOSITION 2017 :

Après vote du Conseil avec : 5 POUR et 4 ABSTENTIONS

Les taux d'imposition de la commune, sur demande de la Communauté Urbaine Grand Reims et les services du Trésor Public sont fixés comme suit pour 2017 :

Taxe d'habitation : 13.41 %

Taxe Foncière bâtie : 29.28 %

Taxe Foncière non bâtie : 14.91 %

### SUBVENTIONS 2017 :

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'année 2017 les subventions suivantes :

Chaumu'gym	100 euros
Association des loisirs	3 000 euros
CCAS	14 478 euros dont 8 352 euros de contingent d'aide social
Caisse des écoles	6 126 euros
Pierrette PIERLOT	100 euros pour l'entretien des tombes de M.FAROUX et de Madame PETITZON
CLIC de Dormans	98 euros

### VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, décide ;

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges réunie le 24 février 2017, d'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017, et d'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017.

### FORET COMMUNALE :

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la FEADER pour le reboisement de la parcelle n°13 de la forêt communale.

**FETE PATRONALE 2017 :**

La fête patronale du village aura lieu le samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin 2017, sur le parking du foyer rural.

**BAIL DE LOCATION AVEC LE CCAS DE CHAUMUZY :**

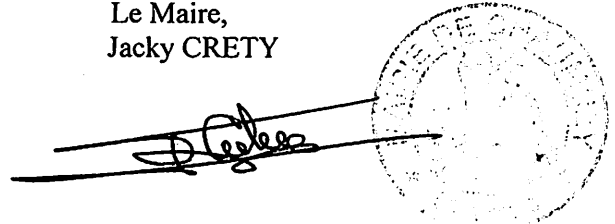
Le maire donne lecture du courrier du CCAS de Chaumuzy en date du 21 mars 2017, dans lequel celui-ci demande la résiliation du bail de location de 2 salles au Foyer Rural de Chaumuzy, car il n'en a plus l'utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

DECIDE :

- D'accepter la résiliation du bail entre la commune et le CCAS à compter du 1 er janvier 2018

Le Maire,  
Jacky CRETY

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacky Crety', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHAUMUZY' around the perimeter and a central emblem or logo.